

**COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE**  
**Compte-rendu de la réunion du 16 février 2022**  
**à Aimargues**

**Séance du 16 février 2022**

**Date de convocation : 8 février 2022**

**Membres en exercice : 58 titulaires**

**Membres présents : 23 titulaires, 7 suppléants**

**Membres votants présents : 23 titulaires, 5 suppléants**

**Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 3**

**Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0**

**Procuration non retenue : de Sandrine Guy à Véronique Liénard (absente)**

**Nombre total de voix : 31**

**Le quorum est atteint en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 :**

**28/58 présents à l'ouverture de la séance.**

**L'an deux mille vingt-deux, le seize février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.**

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Josiane Rosier-Dufond, Jean-Paul Franc, Cyril Périsset, Magali Pradeille, Angel Pobo, Patrick Bénézech, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Fabienne Dhuisme, Ivan Couderc, François Granier, Alain Théron, Denis Devriendt, Pierre Griselin.

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Alain Baillieu, Marc Larroque, Stéphane Dalle, Dominique Lonvis, Pascal Chabert.

**Suppléants sans voix délibérative :** Jean-Claude Campos, Adrien Ruy (titulaires présents)

**Absents excusés :**

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Marielle Népoty, Nathalie Gros-Chareyre, Lucien Topie, Françoise Dugaret, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean Denat, Katy Guyot, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Géraud, Alain Reboul, Julien Cohen-Solal, Jacky Rey, Alexandra Bruguier, Marc Foucon, Emeline Hubert, Isabelle Debrie, Vincent Coste, Philippe Gras, Sandrine Guy, Marie-José Pellet, Cécile Marquier, Michel Debouverie, Pierre Soujol, Fabrice Fenoy, Hervé Dieulefes, Loïc Fataccioli, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Mongolfier, Marie Pellet-Laporte.

**Conseil de développement :**

Claude Constant

**Administration :**

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction.

M. le Président Pierre Martinez ouvre la séance par un mot d'accueil puis il vérifie le quorum et donne lecture des procurations.

**Quorum** : Le quorum étant vérifié, la séance peut commencer.

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. M. Adrien Ruy est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 15/12/2021

Ensuite le compte rendu du comité syndical du 15 décembre 2021, validé par le secrétaire de séance M. Ivan Couderc et M. Le Président le 16 décembre est soumis à approbation.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### Informations sur le Bureau syndical du 1<sup>er</sup> février 2022, délibérations prises par délégation :

- Aucune délibération n'a été votée lors du Bureau du 1<sup>er</sup> février 2022.

#### L'ordre du jour est rappelé :

##### ➤ Délibérations :

1. Présentation du rapport d'activité 2021
2. Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport d'orientations budgétaires
3. Rapport DOB
4. Débat sur la protection sociale complémentaire du personnel
5. Adhésion 2022 aux sites remarquables du goût
6. Cotisations 2022 des membres du club des entrepreneurs
7. Convention pour la mise en œuvre de l'itinéraire « Sur les pas des Huguenots »

##### ➤ Questions diverses :

La séance est ouverte.

Il faut procéder au remplacement de M. Patrice Spéziale, 6<sup>ème</sup> Vice-président chargé du Projet alimentaire territorial et du soutien à la ruralité, démissionnaire.

Le siège était pourvu par un élu de la Communauté de communes Pays de Lunel selon le quota dont elle disposait (2 sièges), il faut donc un remplaçant issu de cette même Communauté de communes.

M. Pierre Griselin est le seul candidat. Après constitution du bureau de vote, M. Martinez propose un vote à main levée, il n'y a pas d'opposition, le vote peut se dérouler.

A l'unanimité, M. Pierre Griselin est élu avec 31 voix au siège de 6<sup>ème</sup> Vice-président chargé du Projet alimentaire territorial et du soutien à la ruralité.

#### DELIBERATIONS :

##### **1 - Présentation du rapport d'activité 2021**

M. Martinez se félicite de l'activité de la structure et du développement de chacune de ses missions.

Il ne souhaite pas rentrer dans le détail du rapport que les élus ont reçu, il ne fera qu'une lecture des points importants, c'est-à-dire des missions en développement et des nouvelles missions.

#### Partie - Activités générales concernant le syndicat mixte

##### **A) Fonctionnement institutionnel et gestion du syndicat**

- Retour sur l'intégration au PÉTR de la CC Pays de Lunel
- Le budget 2021 est excédentaire. A retenir l'augmentation de la cotisation par habitant
- Au 31 décembre, l'effectif du PÉTR était au complet avec 8 agents et 3 personnes mises à disposition.

## B) Activités principales

- Actualisation du projet de territoire
- La conférence des maires et la mise en place du nouveau conseil de développement
- Journée d'information des élus le 7 juillet

## Partie - Club des entrepreneurs

- Gratuité de l'adhésion au Club afin de soutenir les chefs d'entreprise et le tissu économique local
- 7 rencontres maintenues (visio, repas et visites)

## Partie - Guichet Rénov'Occitanie

- Accueil depuis novembre 2021 de 2 agents CAUE au service des EPCI gardoises
- Mise en place de permanences dans les villes de plus de 5 000 habitants

## Partie - Contractualisation

### A) Contrat de Relance et de Transition Ecologique Vidourle Camargue (Préfecture du Gard) :

- DSIL : 8 opérations pour un montant d'aide de 312 400 € environ
- DETR : 16 opérations pour un montant d'aide de 1 160 000 € environ.

### B) Contrat territorial régional

- Ce sont 28 opérations soutenues pour l'année 2021, représentant plus de 7 millions d'euros d'investissement par les collectivités locales dont :
  - Environ 3 400 000 € d'autofinancement
  - Plus de 850 000 € d'aides des départements
  - Près de 1 200 000 € d'aides régionales
  - Plus de 1 000 000 € d'aides de l'Etat
  - Une participation du programme LEADER à hauteur de 150 000€
- Sur 24 communes pré-identifiées sur le territoire du PETR :
  - 12 contrats Bourgs Centres votés en commission permanente de la Région dont 2 en 2021
  - 1 commune (Gallargues-Le-Montueux) a déposé une pré-candidature en 2021

L'animation du PETR sur son territoire via la contractualisation, a permis en 2021 de faciliter l'accès au financement et le traitement des dossiers pour plus de 2,7 millions d'euros de l'Etat (Gard) et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

## Partie - Les Fonds européens

### A) LEADER

- 2021 : 17 projets ont été programmés pour 350 000 € FEADER et 23 autres dossiers ont été présentés et retenus en opportunités.
- Dotation complémentaire de 678 560 € du plan Relance soit 3 102 000€ au total (2014-22)
- 77 % de l'enveloppe financière programmés (102 dossiers au total) / 99% si l'on considère les projets en cours d'instruction ayant obtenus un avis d'opportunité favorable
- Evaluation LEADER menée +3 projets de coopération entre territoires accompagnée

### B) ATI FEDER RURAL

- Au total 557 000€ sont programmés depuis 2015 soit 50% de l'enveloppe réservée.
- A noter que le FEDER non consommé a été remis au droit commun régional.
- Les dossiers devront être terminés avant le 30 juin 2022.

### C) DLAL FEAMP

- Au total depuis le début de la programmation, 29 projets ont été sélectionnés pour 541 940€ FEAMP soit 100% de l'enveloppe FEAMP 2014-2021.
- Dépôt de la candidature FEAMPA 2021-27 en attente de réponse régionale

Au total 500 000€ ont été programmés sur le territoire en 2021 via les programmes européens territorialisés.

## Partie - Mission patrimoine

### A) Inventaire du patrimoine, communication

- Mise en ligne progressive sur le site internet du PETR
- Exposition des Grandes Figures présentée à Lecques
- Mobilisation du réseau des correspondants patrimoine

- B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine
  - Avancement sur la candidature au label Pays d'art et d'histoire
  - Suivi de 14 projets de réhabilitation, 1 label culturel, 8 projets territoriaux transversaux
  - 3 dossiers en cours de mécénat

#### Partie - Mission tourisme

- A) Label Vignobles et Découverte
  - Sac oenotouristique : Le comporte
  - Création d'une banque d'images et vidéos
- B) Actions générales
  - Coordination du réseau des ambassadeurs avec le SMCG
  - Appui au SRG Taureau de Camargue
  - Projets développés dans le cadre du SP6TT Camargue
  - Mobilisation des offices de tourisme dans le cadre de conception d'idées séjours

#### Partie - Projet Alimentaire Territorial

- Lancement de la mission en septembre 2021 (2 comités de pilotage, 2 concertations, 130 acteurs intégrés à la démarche)
- 1 réseau de correspondants citoyens dédiés à l'alimentation (échelle communale donc une cinquantaine de référent)

En conclusion, M. le Président Pierre Martinez tient à rappeler le soutien de la structure aux communes et l'équation suivante : Au total pour 1,90€ de cotisation par habitant pour l'ingénierie du PETR, ce sont 21€ financés sur le territoire par la Région, l'Etat et l'Europe en 2021.

Il n'y a pas de question particulière.

Le rapport d'activité 2021 est approuvé par le Comité syndical.

## 2 - Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires

M. Agnel présente le rapport d'orientations budgétaires 2022.

Après une rapide présentation de la situation économique nationale et de la reprise économique, puis des principales mesures relatives aux collectivités territoriales, il pointe la situation budgétaire du PETR et établit les résultats de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice en fonctionnement à fin 2021	+ 376.42 €	Résultat de l'exercice en investissement à fin 2021	+ 630.17 €
Résultat reporté	+ 147 203.09 €	Résultat reporté	+ 107 040.29 €
Résultat consolidé	+ 147 579.51 €	Résultat consolidé	+ 107 670.46 €

<b>Résultat cumulé (fonctionnement + investissement) = 255 249.97 €</b>
---

Le résultat cumulé est équivalent à celui de clôture de l'exercice 2020.

Le PETR de par son objet et ses missions particulières présente un résultat budgétaire principalement axé sur le fonctionnement, 98% dont 68% de charges de personnel alors que l'investissement représente seulement 2% du budget.

**Orientations budgétaires 2022 :**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitres	Projection budgétaire pour 2022
<b>Dépenses</b>		
011 Charges à caractère général	<p>Comme débattu sur le ROB 2021, les dépenses générales de fonctionnement ont atteint le prévisionnel de 90 000€ dont les frais généraux pour la mission tourisme et les projets de coopération LEADER.</p> <p>L'augmentation des cotisations en juillet et les délais des recrutements des postes créés ou à remplacer ont permis aussi d'engager des dépenses pour la mise à jour du projet de territoire et sur des actions de valorisation touristiques et patrimonial (Pack images, sac oenotouristique et label PAH).</p> <p>Le réalisé 2021 est de 117 349,85 €.</p>	<p>Les besoins généraux de fonctionnement de la collectivité ne prévoient pas d'évolution (90 000 €) dont 5 000 € pour les actions de la mission tourisme et de coopération.</p> <p>En 2022, 15 000 € sont attendus des projets lancés en 2021 (Pack images Vignobles et découvertes et Journal des territoires Pêche) financés par l'Europe.</p> <p><b>Prévision 2022 : 105 000 €</b></p>
012 Charges de personnels	<p>Ce chapitre est détaillé plus loin conformément au formalisme prévu par le décret n°2016-841c du 24 juin 2016 concernant le DOB.</p> <p>Toutefois, il peut être précisé 3 points marquants sur 2021 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pilotage d'une hausse de la masse salariale</li> <li>2. Création des postes Contrats et PAT</li> <li>3. Délais des recrutements longs représentant l'économie de 58 000€ de charges salariales brutes.</li> </ol> <p>Le réalisé 2021 est de 280 868,12 €.</p>	<p>Pour 2022, les engagements budgétaires progresseront en raison de la prise des postes sur la totalité de l'année, ainsi que des évolutions d'échelons.</p> <p>A noter le temps partiel de 2 agents amenant en cours d'année le tableau des effectifs à 7,87 ETP.</p> <p>Pour 8 agents dans la collectivité, le <b>prévisionnel 2022 est de 375 000 €.</b></p>
042 Opérations d'ordres entre section	<p>Ce chapitre est lié à la dynamique d'investissement du PETR. Compte tenu des missions du syndicat mixte, l'investissement n'est pas une dépense prioritaire ce qui explique que ce chapitre est en légère baisse depuis 2014 passant de 27 308 € à 7 249,64 € en 2021. Le montant 2022 confirme la tendance, légèrement supérieur liés aux équipements des agents pour le télétravail, soit 9 235,33 €.</p>	
65 Autres charges courantes	<p>Le réalisé 2021 étant de 8 173,30 €, le chapitre sera mobilisé en 2022 à hauteur de 9 000 € pour intégrer, dans l'année comptable, les indemnités de mandat et les charges sociales afférentes.</p>	
066 Charges financières	<p>Ces chapitres sont mobilisés pour permettre un fonctionnement normal de la structure. Ils sont sans impact réel sur les dépenses. <b>Aucune évolution en 2022 : 1 000€ sur le chapitre 066 et 1 000€ sur le 067.</b></p>	
067 Charges exceptionnelles		
Réalisé budgétaire dépenses	<p>Le réalisé budgétaire en dépenses pour 2021 est de 413 640,91 €.</p>	<p>Pour 2022, les dépenses budgétaires prévisionnelles attendues sont d'environ 500 000€.</p>

Recettes		
70 Produits des services	Ce chapitre présente un réalisé de 61 623 € en 2021, composé de la cotisation de la CCPL (51 123 €), de la participation du Grau du Roi à l'animation du GALPA (7 500 €) et du maintien de la CC Piémont Cévenol à la prestation SIG (3 000 €) qui s'achève en 2021.	Le prévisionnel 2022 s'établit à 14 000€ comme suit : Grau du Roi : 10 000€ Club entrepreneurs : 4 000€ (part variable) L'adhésion de la CCPL au PETR reporte sa cotisation en 74.
74 Dotations et participations	En 2021 le réalisé est de 351 608,03€, soit 192 134,95€ de cotisations des communautés de communes, 83 476,58€ de l'Europe pour l'animation du GAL et du GALPA, 14 970,79€ des départements du Gard et de l'Hérault, 46 025,71 € de la Région Occitanie et exceptionnellement 15 000€ de l'Etat (Volontariat Territorial en Admin.).	Pour l'exercice 2022, les participations et dotations au fonctionnement du PETR sont attendues comme suit : - EPCI membres : 288 350 € - Europe : 173 950 € - Région : 52 500 € - Départements : 19 200 €. Le produit 2022 est donc attendu aux alentours de 534 000 €. A noter le produit exceptionnel de l'Europe en raison des paiements en retard des projets portés par le PETR d'un montant de 49 000€ environ.
75 Autres produits gestion courante	Ce chapitre sera maintenu en 2022 pour recevoir les trop-perçus des prélèvements à la source (1,86 € en 2021). Prévision = 5€	
77 Produits exceptionnels	Ce chapitre a été sollicité en 2021 à hauteur de 784,44 € pour le remboursement de trop perçu divers. Prévision 2022 = 1 000€	
Réalisé budgétaire recettes	Le réalisé budgétaire en recettes pour 2021 est de 414 017,33 €.	Pour 2022 les recettes budgétaires prévisionnelles s'établissent donc aux alentours de 549 000€

**En conclusion, les recettes et dépenses de fonctionnement du PETR Vidourle Camargue prévoient un budget 2022 positif.**

**Une recette exceptionnelle de 49 000€ doit être orientée en raison des retards de paiements des dossiers LEADER portés par le PETR. Il peut donc être envisagé la poursuite de l'appui pour la réussite des candidatures aux différents labels et programmes européens ou bien un renfort d'ingénierie ponctuel sur la mission tourisme, contractualisation et/ou pour lancer des démarches de réflexion et d'opération sur les mobilités, la transition écologique, etc.**

**Des propositions seront faites par le bureau syndical.**

## INVESTISSEMENT

En investissement la situation reste calibrée au regard des missions et des besoins de la structure. Le niveau d'investissement est stabilisé pour éviter de générer trop de dépenses d'amortissements sur la section de fonctionnement. Le chapitre lié aux amortissements constitue la recette principale de la section d'investissement. Comme mentionné précédemment, ce chapitre est en baisse depuis 2014.

Les amortissements 2022 confirment cette tendance soit 9 235,33 €.

Ce montant de 9 235,33 € + le FCTVA 1 305,43 €, soit 10 540,76 € définissent le budget en recettes et dépenses pour l'année 2022 hors report.

Les dépenses prévisionnelles 2022 concernent principalement le maintien à niveau des équipements informatiques et du mobilier.

### Présentation des engagements pluriannuels

Le syndicat mixte n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2022.

### Structure et gestion de l'encours de la dette

Le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue n'a encore jamais eu recours à l'emprunt. Il n'y a donc aucune donnée au sujet de la dette.

Pour cette raison l'épargne brute et l'épargne nette sont équivalentes.

Le budget 2022 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

## STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES LIEES

En 2021, les effectifs ont pu être comblés par les recrutements sur les postes vacants et un nouveau poste créé de chargé de mission Projet Alimentaire Territorial. Ce qui porte l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, à 8 agents/ETP répartis ainsi :

Postes ouverts	Cat.	Postes pourvus fonctionnaires	Postes pourvus contractuels
Directeur	A		M. Charlier (CDI)
Chargés de mission LEADER	A		A. Montizon (CDD) A. Faye (CDD)
Chargé de mission Contractualisation	A		F. Cambessedes (CDI)
Chargé de mission FEAMPA	A		L-V. Lepeu (CDD)
Chargé de mission Patrimoine	A	P. Carlier	
Chargé de mission PAT	A		T. Denimal-Pinto (CDD)
Assistante direction	C	C. Bazile	

A noter que le PETR héberge les 2 agents CAUE 30 (Lucas D'Ascanio et Paul Feuillade) mis à disposition des EPCI pour le déploiement du guichet Rénov'Occitanie et accueille l'agent Gard Tourisme (Véronique Couderc) lors de ses missions pour le territoire.

L'année 2022 prévoit une progression des engagements budgétaires notamment sur le chapitre 012, en raison de la prise des postes sur la totalité de l'année, ainsi que des évolutions d'échelons.

Les besoins 2022 du chapitre 012 peuvent selon les orientations du débat varier entre 375 000 € à 424 000 € (selon la ventilation des 49 000€ exceptionnels dus au retard des paiements européens).

Ensuite M. Agnel évoque les missions portées par le PETR au service du territoire et de ses acteurs :

**- CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :**

Objectifs 2022 : Accompagner les commissions thématiques dans leurs travaux de recherches.

**- CONTRACTUALISATIONS :**

Objectifs 2022 : Mise en œuvre du CRTE Vidourle Camargue ; Mise en place de la 2<sup>ème</sup> génération des politiques contractuelles régionales et du PACTE TERRITORIAL (Etat, Région, Départements).

**- PATRIMOINE :**

Objectifs 2022 : Finaliser la candidature « Pays d'Art et d'Histoire ».

**- TOURISME :**

Objectifs 2022 : Dynamiser le réseau « Vignobles et découvertes » pour le renouvellement du label.

**- LEADER :**

Objectifs 2022 : Achever la programmation 2014-22 ; Candidater à la période 2023-28.

**- FEAMPA :**

Objectifs 2022 : Achever la programmation 2014-22 ; Mise en œuvre de la stratégie 2023-27.

**- PAT Projet Alimentaire Territorial :**

Objectifs 2022 : Elaborer la candidature au label PAT et mise en œuvre du plan d'actions.

**- CLUB DES ENTREPRENEURS :**

Objectifs 2022 : Maintenir les activités du club malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.

**- GUICHET RENOV'OCCITANIE :**

Objectifs 2022 : Continuer la mise en place du guichet sur le territoire ; Mise en œuvre des premières actions territoriales.

### 3- Rapport DOB

Les élus approuvent le rapport d'orientation budgétaire à l'unanimité et prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

### 4 - Débat sur la protection sociale complémentaire du personnel

M. Martinez évoque l'article 4-III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (prévoyance et santé) dans un délai d'un an à compter de sa publication soit au plus tard le 18 février 2022.

Les dates d'entrée en vigueur du caractère obligatoire sont prévues au 1er janvier 2025 pour la prévoyance et au 1er janvier 2026 pour le risque santé.

La participation financière de l'employeur ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence à déterminer pour la prévoyance et 50% d'un montant de référence à déterminer pour les contrats santé.

Il présente rapidement les statistiques concernant les collectivités territoriales :

- 2/3 des collectivités des collectivités participent financièrement à la complémentaire santé (62% ont choisi la labellisation et 38% la convention de participation.

La participation moyenne s'élève à 18,90€/mois/agent.

- 3/4 des collectivités participent financièrement à la complémentaire prévoyance (62% ont choisi la convention de participation et 37% la labellisation.

La participation moyenne s'élève à 12,20 €/mois/agent.

Il précise qu'au PETR, il n'est pas proposé de participation tant pour la complémentaire santé que pour la complémentaire prévoyance.

**Types de contrats envisagés :**

Nouveau	Contrat proposé par le CDG	Situation inchangée
Contrat collectif à adhésion obligatoire (si accord majoritaire)	Contrat collectif à adhésion facultative (convention de participation)	Choix parmi l'un des contrats individuels bénéficiant d'un label
A l'issu d'un appel à concurrence	A l'issu d'un appel à concurrence	Liste des contrats sur le site du Ministère

Selon les montants de référence que pourra prévoir le décret, les contributions financières des collectivités s'élèveraient à :

- 5,40 €/mois/agent pour la complémentaire prévoyance à partir de 2025

- 15,00 €/mois/agent pour la complémentaire santé à partir de 2026

Ce montant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, peut atteindre 100 % ou être modulé en prenant en compte différents critères comme le revenu des agents et le cas échéant leur situation familiale. Cette modulation doit répondre à un but d'intérêt social.



Pour le PETR, à effectif constant, la charge financière pourrait s'établir à minima sur le taux plancher à :

Nombre d'agents	Charge annuelle complémentaire prévoyance (5,40 €)	Charge annuelle complémentaire santé (15,00 €)	Coût total annuel
8	518,40 €	1 440,00 €	1 958,40 €

Le PETR devra se prononcer sur le type de contrat retenu, le montant de la participation et la date de mise en œuvre, au plus tard en 2025 et 2026.

Le débat ouvert amène les élus vouloir travailler sur la mise en œuvre avant la date obligatoire.

**Il s'agit d'un débat sans vote.**

## 5 - Adhésion 2022 aux sites remarquables du goût

Mme Rosier-Dufond présente ce rapport.

Elle rappelle que sous l'impulsion de Gard Tourisme et grâce à l'appui des PETR le département du Gard compte 5 Sites Remarquables du Goût reconnus par la fédération nationale.

« Sites Remarquables du Goût » est un label national qui distingue des territoires, berceaux d'une production emblématique, associés à un patrimoine, à une culture et à un environnement exceptionnel.

Sur chacun des territoires, la démarche est animée par une association locale composée de producteurs, de professionnels du tourisme et des collectivités locales. Elles s'appuient sur la valorisation touristique de leur produit de référence pour proposer une découverte plus large du territoire au travers d'animations diverses (marché de terroir, expositions, sentiers d'interprétation, visites d'exploitations ...).

Le PETR Vidourle Camargue est concerné par 2 associations « Site Remarquable du Goût ».

Il est adhérent historique du Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue dont il a accompagné la candidature pour la production emblématique qu'est le taureau en Camargue, pour ses paysages et sa culture.

Il est aussi concerné par le Site Remarquable du Goût les Olivettes du Pays de Nîmes, co-animé, par le Pays Garrigue et Costières de Nîmes et dont l'association déploie ses actions, en partenariat avec l'ODG, sur le territoire de l'AOP Olive et Huile d'Olives de Nîmes.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Taureau de Camargue,
- D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Les olivettes du Pays de Nîmes,

**Résultat du vote :**

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

## 6 - Cotisations 2022 des membres du club des entrepreneurs

Le PETR Vidourle Camargue a institué un club d'entreprises sur son territoire.

Le principe de ce Club est d'organiser la rencontre des chefs d'entreprises du territoire au cours de réunions de savoir-faire qui se déroulent dans une entreprise du territoire et/ou des déjeuners d'entreprises instaurés plus récemment pour intensifier les relations et courant d'affaires.

Le club des entrepreneurs se veut être également le relai des entreprises avec les élus du territoire.

Un comité technique est mis en place pour orienter le plan d'actions 2022 du réseau, il associe les représentants du PETR, des CCI de Nîmes et de Montpellier et des chefs d'entreprises.

Après le rappel des actions 2021, M. Martinez précise que les cotisations permettent un bon fonctionnement du club.

Le comité technique a donc proposé d'en reconduire les montants en 2022 :

- Entreprises de 0 à 10 salariés = 100 €/an
- Entreprises de 11 à 50 salariés = 200 €/an
- Entreprises de + de 50 salariés = 400 €/an

Afin de ne pas perdre l'adhésion de certains prospects, il est également proposé de créer une modulation pour les entreprises qui adhèrent pour la 1ère fois et en cours d'année (demi-tarif) :

- 1er semestre : 100 %
- 3ème trimestre : 50 %
- 4ème trimestre : gratuité

Il est proposé au Comité Syndical :

- De délibérer sur le montant des participations 2022 des entreprises comme citées dans le présent rapport ;
- De délibérer sur la modulation présentée en cas de 1ère adhésion ;

Il est procédé au vote.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 30

Abstention : 1

Mme Leccia ne prend pas part au vote,

Son entreprise est membre du Club

Vote contre : 0

## 7 - Convention pour la mise en œuvre de l'itinéraire « Sur les pas des Huguenots »

Mme Martin présente l'itinéraire culturel européen « Sur les pas des Huguenots » labellisé en mode « parcours doux » qui traverse l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la France. L'instruction d'un complément d'itinéraire menée par le PETR depuis 2016 a permis de compléter un tronçon nord préexistant. L'itinéraire traverse maintenant tout le département du Gard qui en a pris la gouvernance, l'implication de Gard Tourisme étant une condition à la validation du tracé gardois.

Une association, sise sur le PETR et affiliée à l'association nationale gestionnaire de l'itinéraire a été créée pour l'animation du chemin à l'échelle départementale intitulée « Sur les pas des Huguenots dans le Gard, de la Résistance à la République ».

Une convention quadripartite entre le PETR Vidourle Camargue, le Département du Gard, Gard Tourisme et l'association animatrice gardoise doit être signée, engageant les partenaires au respect de la charte européenne régissant l'itinéraire et à son fonctionnement.

En tant que partenaire le PETR intégrera les comités de pilotage tels que définis dans la convention.

Mme Rosier-Dufond et Mme Perrigault-Launay demande si des sites ou monuments remarquables du territoire pourront être mis en valeur ?

Mme Martin lui précise que ce travail est en cours en particulier avec les offices de tourisme afin de mettre en place à partir de cet itinéraire des boucles touristiques permettant de découvrir les patrimoines de toutes sortes présents à proximité de l'itinéraire.

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver les termes de la convention

**Résultat du vote :**

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

### QUESTIONS DIVERSES :

Il n'y a pas de questions diverses.

M. Martinez donne pour information les prochains rendez-vous du PETR :

- Bureau le 22 mars 2022, 14h

- Comité syndical le 6 avril 2022, 18h

L'ordre du jour étant clôt, M. Martinez remercie les élus, la séance est close à 18h50.

Fait à Aimargues, le 18 février 2022,

Le secrétaire de séance, Adrien RUY



Le Président, Pierre MARTINEZ



**COMITE SYNDICAL PETR VIDOURLE CAMARGUE**  
**ELECTION**  
**PROCES VERBAL**

A Aimargues, le 16 février 2022,

<b>RELECTION DU 6ème VICE- PRESIDENT</b> <b>Cause démission</b>
--

Candidats :

- M Pierre GRISELIN
- M
- M
- M

**Premier tour de scrutin**


Nombre de bulletins	31
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue	
Résultats	Ont obtenu
- M Pierre GRISELIN	31
- M	
- M	
- M	

**Deuxième tour de scrutin**

Nombre de bulletins	
Bulletins blancs ou nuls	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	
Résultats	Ont obtenu
- M	
- M	
- M	
- M	

**Troisième tour de scrutin**

Nombre de bulletins	
Bulletins blancs ou nuls	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	
Résultats	Ont obtenu
- M	
- M	
- M	
- M	

Président bureau de vote M.  
Mme DUHSMÉ  


Assesseur M.  
Mme LECCIA  


Assesseur M.  
Mme MARTIN  
